



Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales

Document de discussion sur un plan de gestion des pêcheries démersales mixtes en mer Celtique

1. Argumentaire – Objectif au sens large

Ce document a pour objectif essentiel de mettre au point avec les parties prenantes et les scientifiques un plan de gestion (ci-après PG) adapté, réalisable et efficace des pêcheries démersales mixtes en mer Celtique en 2011. Le PG présentera une phase initiale de développement transitoire en 2012-2015. Les moteurs clés du PG sont l'objectivité, la transparence et la prise de décision inclusive et fondée sur des preuves. Un plan de gestion à long terme sera développé suite à la phase de développement transitoire.

Le PG de développement transitoire reposera sur les objectifs biologiques, économiques et sociaux indiqués aux points 4-6. En outre, la gouvernance globale devra être revue dans le contexte de toute nouvelle structure proposée.

2. Cadre de l'élaboration d'un plan de gestion: questions à traiter

2.1. Quelle est la situation actuelle?

- Flottes (nombre de bateaux, engins, zones de pêche ...)
- Stocks
- Tendances
- Socio-économie (chiffre d'affaires, emplois directs et indirects générés...)
- Aménagement du territoire marin (interactions entre les pêcheries et les Aires Marines Protégées, moulins des vents et parc éoliques en mer, autres usagers du milieu marin...)

2.2. Où souhaitons-nous être d'ici 5-10 ans?

- PME soumise à l'écosystème et aux considérations de la pêche mixte
- Atteindre les cibles de mortalité par pêche pour les stocks indicateurs clés

Cadre et objectifs du CCREOS pour un plan de gestion des pêcheries démersales en mer Celtique
Décembre 2010



- Renouvellement de la flotte sans subvention
- Gestion basée sur les résultats
- Degré élevé d'auto-réglementation
- Faibles taux de rejets
- Information scientifique complète, besoin de avoir des données appropriées pour gérer la pêche
- Le nouveau plan de gestion devrait substituer d'entièrement autres règles et normes et ne devenir pas une addition à celles déjà existantes.

2.3. Quelles sont les mesures de gestion qui vont y mener?

- Mesures techniques
- Zones fermées
- Politique de structure de la flottille/réduction de capacité
- Quotas
- Partenariats Industrie Science / initiatives d'auto-échantillonnage
- Autres

3. Procédure d'adoption d'un plan de gestion

- 3.1. Le développement d'un plan de gestion **provisoire** par le biais d'un travail de collaboration entre les scientifiques, les économistes et les parties prenantes
- 3.2. Ce travail va définir un certain nombre d'**options** qui pourraient permettre d'atteindre nos objectifs.
- 3.3. Chaque option sera accompagnée d'une **évaluation** qui analysera les avantages et les inconvénients de chaque approche. Ceci servira à informer les différents choix nécessaires à l'adoption du plan final.
- 3.4. Toutes les options seront débattues avec les **parties prenantes** (ports, réunions régionales et des CCR)

Cadre et objectifs du CCREOS pour un plan de gestion des pêcheries démersales en mer Celtique
Décembre 2010



3.5. Le PGLT provisoire **sera peaufiné** à la lumière des commentaires des parties prenantes

3.6. Le PGLT sera **débatu** au sein du CCR et le cas échéant sera **adopté** comme une recommandation du CCR

4. Définition des objectifs – Considérations biologiques

4.1. Objectifs transitoires:

1. Convenir d'une connaissance commune de la part de toutes les parties prenantes de l'état des stocks dans les pêcheries démersales de mer Celtique incluant la zone géographique couverte, c.-à-d. les zones CIEM.
2. Réduire les taux de rejets à un niveau acceptable (TBD) avant 2015 pour (10?) espèces démersales clés incluant les langoustines.
3. Adapter un système de gestion basé sur le total admissible des captures plutôt que sur le total admissible des débarquements.
4. Suivre les recommandations scientifiques en matière de PME transitoire avant 2015 lorsque c'est possible et disponible. (Comme le PG repose sur les stocks démersaux mixtes, les choix sur les cibles de PME concernés devront être décidés.) En ce qui concerne les stocks où les options de capture PME transitoires ne sont pas disponibles, utiliser une nouvelle approche adaptative innovatrice pour définir la mortalité par pêche globale souhaitée.
5. Travailler avec les scientifiques pour redresser les questions de qualité et de quantité des données afin de garantir des évaluations et des cibles de gestion plus robustes.
6. Travailler avec le CIEM pour trouver de nouvelles approches innovatrices pour utiliser les informations des pêcheurs qui sont à la fois de qualité et en quantité suffisante.
7. Développer le cadre d'une pêche pleinement documentée avec le renversement du fardeau de la preuve.
8. Développer une suite d'indicateurs un cadre d'évaluation des risques pour les espèces d'importance moindre (prises accessoires) dans les pêcheries mixtes.
9. Identifier les espèces et les habitats vulnérables affectés par les pêcheries mixtes et adopter un PG en conséquence.



4.2. Objectifs à long terme:

1. Avoir de nouvelles méthodes d'évaluation adaptatives qui bénéficient pleinement du soutien des parties prenantes.
2. Minimiser les rejets dans toutes les pêcheries mixtes démersales en mer Celtique.
3. Gérer les pêcheries mixtes démersales de mer Celtique sur la base du total admissible des captures.
4. S'assurer qu'au moins 75 % de la biomasse débarquée soit capturée au niveau ou en deçà des cibles PME ou des autres cibles adaptées à la pêche démersale mixte.
5. S'assurer que les 25 % restants de la biomasse débarqués soient capturés à des niveaux de rendement durable basés sur un cadre d'évaluation des risques.
6. Avoir en place un système de pêche documenté opérationnel pleinement vérifiable.
7. Protéger les espèces et les habitats vulnérables par le biais de mesures spécifiques telles que les ZMP et autres mesures techniques.

5. Définition des objectifs - considérations économiques

5.1. Objectifs transitoires

1. Adopter des mesures pour garantir une flotte viable.
2. Optimiser la rentabilité financière pour l'industrie de la pêche.
3. Prévenir l'expansion de l'effort en mer Celtique par le biais d'une limite de capacité.
4. Développer un cadre de cogestion incluant des mécanismes de gestion basés sur les droits.
5. Promouvoir le rendement et réduire l'empreinte carbone
6. Développer un modèle économique et des indicateurs de performance pour la pêche.



5.2. Objectifs à long terme

1. Une flotte viable qui soit de se renouveler sans subventions.
2. Maximiser la rentabilité de la ressource du secteur tout en maintenant la durabilité du stock et des habitats.
3. Garantir une gestion rentable de la pêche et de hauts niveaux de conformité.
4. Encourager une flexibilité commerciale et une simplicité administratives maximum pour les participants de l'industrie.
5. Un modèle économique-biologique intégré opérationnel qui possède un ensemble d'indicateurs de performance clés.

6. Définition des objectifs - considérations sociales

6.1. Objectifs transitoires

1. Définir un ensemble approprié de critères sociaux qui soit pertinent pour les pêcheries démersales mixtes de la mer Celtique.
2. Définir les paramètres devant être mesurés sur la base de l'ensemble de critères sociaux concerné.
3. Encourager l'industrie de la pêche et les autres parties prenantes à définir les points 1 et 2 ci-dessus dès le départ et également en ce qui concerne la procédure de collecte des données, d'évaluation et de gestion.
4. Proposer une série de mesures d'encouragement à la participation à une pêche pleinement documentée.
5. Adopter des mesures de protection des communautés côtières vulnérables dépendant de la pêche.
6. Développer un modèle social et des indicateurs de performance

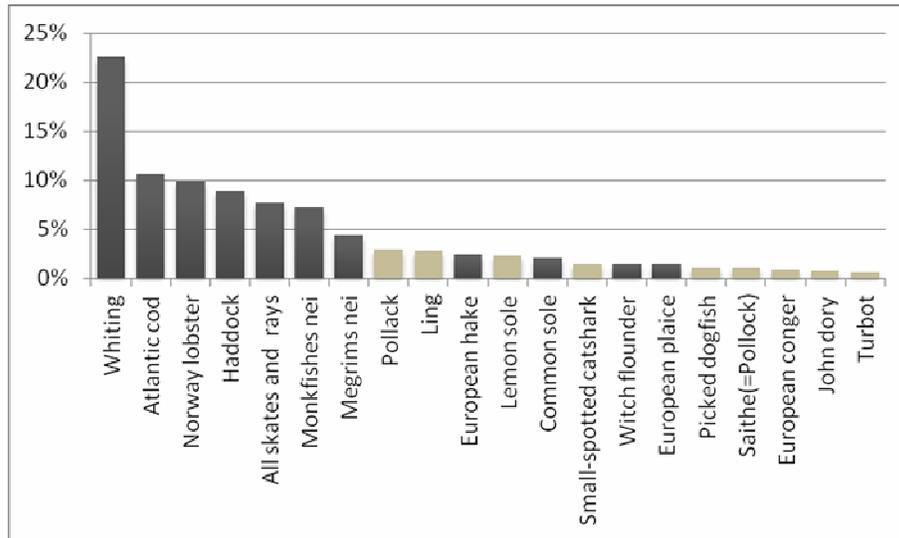


6.2. Objectifs à long terme

1. Un ensemble défini de critères sociaux.
2. Des paramètres quantifiables et mesurables.
3. Des communautés dépendant de la pêche durables.
4. Des systèmes d'encouragement qui soient la norme et des mesures de dissuasion draconiennes en cas de non respect des règles.
5. Un modèle économique-biologique et social opérationnel qui possède un ensemble d'indicateurs de performance clés pour les pêcheries démersales mixtes.



Figure 1. Débarquements des pêcheries démersales de mer Celtique par espèce



La Figure 1 indique les espèces démersales ou les catégories d'espèces qui représentaient ~95% des débarquements entre 1995-2007 in VIIfg selon les statistiques officielles. Les 8 premières espèces représentent ~75% de la biomasse débarquée. Voir le tableau ci-dessous.



Species	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	%1995-Cum %	ICES Advice	
Whiting	12929	9585	12250	12926	13349	11125	9118	9789	6893	6971	9502	7381	6609	23%	23%	Y
Atlantic cod	7194	7974	7174	6208	5696	4512	5101	3932	4043	2288	1942	2171	2504	11%	33%	Y
Norway lobster	4283	3616	3367	3176	3387	4627	4629	5142	5144	4600	5016	4369	5402	10%	43%	Y
Haddock	2267	3402	4997	3112	2818	3585	5779	3977	4431	5568	4244	3193	3866	9%	52%	Y
All skates and rays	2961	3183	3455	3190	3530	3697	3850	3875	3936	3468	3135	3023	2977	8%	60%	Y
Monkfishes nei	3600	3322	3112	2873	3566	3400	3564	3144	3114	3163	2709	2923	3040	7%	67%	Y
Megrim nei	1895	1632	1555	1596	2421	2528	2356	1721	1898	2403	2075	1822	1621	4%	72%	Y
Pollack	1118	1166	1095	1065	1125	1402	1846	1654	1308	1294	1225	1147	1142	3%	75%	N
Ling	1662	1544	1587	1543	1291	1021	1290	1496	1143	1154	927	744	846	3%	77%	N
European hake	918	1098	943	723	1220	1508	1198	1119	1035	1170	1276	771	857	2%	80%	Y
Lemon sole	817	846	963	1034	1127	1084	1115	1211	1148	1336	1158	856	861	2%	82%	N
Common sole	732	706	670	667	973	1040	1120	1118	1207	1130	997	922	943	2%	84%	Y
Small-spotted catshark	829	769	746	717	738.5	761	953	744	526	477	527	537	561	2%	86%	N
Witch flounder	693	652	739	629	668	582	653	782	742	712	663	596	577	2%	87%	N
European plaice	721	673	818	815	948.5	721	684	618	564	489	399	414	417	1%	89%	Y
Picked dogfish	704	756	638	507	533.5	526	819	622	448	366	370	236	170	1%	90%	N
Saithe(=Pollack)	712	573	466	432	472.5	496	889	543	392	440	359	290	227	1%	91%	N
European conger	450	389	375	433	412.5	436	451	497	448	481	413	300	277	1%	92%	N
John dory	187	190	182	177	312	418	492	295	441	478	511	381	324	1%	93%	N
Turbot	215	224	217	207	266.5	288	283	392	354	364	294	280	243	1%	94%	N
Gadiformes nei	1	250	49	32	55	6	678	2497	7	3	3	1	7	1%	94%	N
Various squids nei	400	211	271	231	198	136	374	302	228	199	365	156	207	1%	95%	N
Pouting(=Bib)	249	168	209	213	312.5	447	473	304	195	138	214	134	176	1%	95%	N
Red gurnard	179	162	224	189	198.5	218	338	231	237	287	360	246	262	1%	96%	N
Marine fishes nei	333	234	298	180	173.5	167	175	109	112	102	109	100	114	0%	96%	N
Brill	140	135	136	141	168.5	167	186	176	186	196	184	168	166	0%	97%	N
European seabass	38	41	35	207	164.5	122	231	200	130	161	220	202	232	0%	97%	N
Groundfishes nei	80	73	86	59	83	1475	13	11	6	8	7	7	4	0%	97%	N
Demersal percomorphs nei	87	101	79	112	135	111	96	137	103	149	168	96	94	0%	98%	N
Common squids nei	387	66	107	60	78	22	65	132	83	71	201	42	154	0%	98%	N
Cuttlefish, bobtail squids nei	78	137	156	193	105	59	118	107	119	136	81	51	87	0%	98%	N
Dogfish sharks nei	43	59	54	0	1	4	2	5	297	353	303	118	97	0%	98%	N
Gurnards, searobins nei	57	53	47	41	89	89	110	85	82	91	82	72	89	0%	98%	N
Dogfishes nei	41	29	40	30	64	88	69	70	69	131	119	122	109	0%	99%	N
Common dab	39	36	57	56	79	81	65	58	65	88	70	62	54	0%	99%	N
Tope shark	40	57	48	50	49	51	90	70	63	63	74	67	37	0%	99%	N
Smooth-hounds nei	12	21	26	29	33.5	38	56	59	63	78	107	81	87	0%	99%	N
Tub gurnard	20	36	37	44	55	66	90	51	54	53	63	47	57	0%	99%	N
Porbeagle	26	20	8	12	62.5	117	56	24	17	19	65	49	105	0%	99%	N
Dogfishes and hounds nei	8	3	4	115	116	36	101	29	17	19	27	32	38	0%	99%	N
Red mullet	19	21	26	34	19	27	37	27	26	50	79	75	75	0%	99%	N
Grand Total	47447	44400	47662	44200	47353	47586	49841	47543	41587	41022	40866	34467	35912			

Le CIEM propose actuellement certaines recommandation pour 78% de la biomasse totale débarquée des espèces démersales. Les recommandations sont résumées ci-dessous; les recommandations relatives aux élasmobranches seront disponibles prochainement.

Species	Stock area	Landings 2009	TAC 2010	Catch in VIlfg	State of Stock			Catch/Advice options		Policy Paper Category
					F	SSB	Recruitment	ICES MSY	EC MSY PA	
Cod	VIIe-k	3,235	4,023	>80%	??	??	??	↓ catch & effort	↓ catch & effort	Cat 7 ↓ 15%
Haddock	VIIb-k	10,000 (17,100)	11,579	~70%	?	?	↑ 08	→ effort ↓ discards	→ effort	Cat 8 ↑ 15%
Whiting	VIIe-k	5,700	14,407	>80%	↓ since 07	?	?	→ effort	→ effort	Cat 8 ↑ 15%
Plaice	VIIfg	463	450	100%	↓ since 02	~ Blim	Low →	< 500 t	500 < 150 t	Cat 3 <410 t
Sole	VIIfg	790	993	100%	?	?	?	< 1400 t	1200 < 1700 t	Cat 1 1200 t
Nephrops (FU19)	VIIg	830		>80%	?	?	?	↓ catch	< 800 t	Cat 6
Nephrops (FU20-22)	VIIIfh	5,300		>80%	?	?	?	↓ catch	< 5300 t	Cat 6
Megrim	VIIb-k & VIIIabe	11,500 (13,500)	20,400	<10%	?	?	?	↓ catch & effort	→ catch & effort	Cat 7 ↓ 15%
Anglerfish	VII & VIII	32,200	41,400	<10%	?	?	?	→ catch & effort	→ catch & effort	Cat 8 ↑ 15%
Hake	VI, VII, VIII	47,800	55,100	<5%	↓ since 05	↑ since 00		<44800	<44800	Cat 8 ↑ 15%

Cadre et objectifs du CCREOS pour un plan de gestion des pêcheries démersales en mer Celtique
 Décembre 2010